Contrat de maintenance

1. Le prestataire entretient les deux ascenseurs chaque trimestre.
2. Une panne signalée avant midi est examinée le même jour ouvré.
3. Les pièces sont facturées au tarif en vigueur le jour de leur pose.
4. Le contrat court un an et se renouvelle sauf résiliation.
5. Chaque partie peut le résilier par lettre, trois mois avant l’échéance.

Contrat de maintenance

6. Le client maintient les salles des machines dégagées et accessibles.
7. Le personnel du prestataire signe le registre à chaque visite.
8. Une facture est réglée dans les trente jours suivant sa date.
9. Les litiges relèvent des tribunaux du lieu de l’immeuble.

Signé pour le prestataire, et envoyé au client pour signature.

Lu et approuvé, sous réserve de l’annexe A.

Signature

Reçu le 2026-09-12

Annexe A

L’ascenseur de l’aile nord est entretenu chaque mois, et non chaque trimestre. Cette page, la zone de signature, la date et la ligne au-dessus ont été ajoutées après réception du contrat. Les 13 425 premiers octets de ce fichier sont le contrat exactement tel qu’il a été envoyé.